

ONGLET: PA Détaillé

- 1) Valider information sur Établissement - installation visitée - etc...
- 2) Les recommandations sont inscrites par numéro apparaissant dans le rapport de la visite d'évaluation
 - Moyens
Inscrire les moyens choisis par l'établissement permettant d'atteindre les résultats attendus. Ceux-ci doivent permettre de répondre aux recommandations du rapport de visite.
****Pour créer un deuxième paragraphe dans une cellule Excel, il faut appuyer et maintenir la touche "ALT" puis appuyer sur la touche "Retour"
 - Échéancier
Dans la colonne Échéancier, une seule date peut être inscrite. C'est cette dernière qui apparaîtra sur la page web déposée sur votre site Internet. Toutefois, nous savons pertinemment que chaque moyen peut être associé à un échéancier différent. Si l'établissement détermine plus d'un moyen (avec plusieurs échéanciers), il faut inscrire, dans la colonne Échéancier, la date finale où la recommandation sera complètement atteinte.
 - Date de suivi :
Inscrire sous le format AAAA-MM-JJ
 - État d'avancement;
Non débuté, En cours et Réalisé: inscrire un X sinon message d'erreur apparaît. Un seul X par ligne est autorisé sinon message d'erreur.
- 3) Les calculs sur les nombres ce qui mettra à jour l'état d'avancement.

ONGLET : PA WEB

- 1) Cet onglet se complète automatiquement en fonction des renseignements inscrits à l'onglet PLAN D'AMÉLIORATION
- 2) Une fois l'onglet PLAN D'AMÉLIORATION complété pour chacun des suivis, il faut enregistrer l'onglet en format PDF pour le déposer sur le site WEB de l'établissement
Pour ce faire:
 - a) Sélectionner " Fichier " puis enregistrer sous
 - b) Choisir l'emplacement désiré
 - c) Sélectionner " Type " et choisir le format PDF
 - d) Puis appuyer sur Enregistrer
 - e) Déposer le fichier PDF sur le site WEB de votre établissement

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : **SANTE COURVILLE**

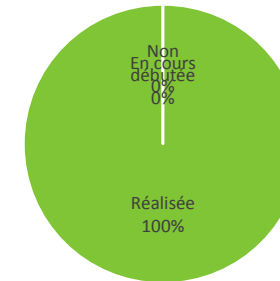
Nom de l'installation visitée : **SANTE COURVILLE DE LAVAL**

Région : **Laval**

Date de la visite : **21 mai 2015**

Suivi des recommandations au : **November 2, 2015**

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	0	3	3
Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté	0	0	2	2
Total	0	0	5	5

PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

Recommandations	Moyens	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au									Commentaires
			November 2, 2015			Reddition de compte au			Reddition de compte au			
			Non débutée	En cours	Réalisée	May 21, 2016			May 21, 2017			
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée				

Recommandations	Moyens	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au									Commentaires	
			November 2, 2015			May 21, 2016			May 21, 2017				
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée		
1	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé dans les orientations ministérielles.	1) Les visiteurs ont observé que le comité milieu de vie ne s'était pas rencontré dans les derniers 12 mois. ACTION 1) En septembre, nous avons mis en place un plan d'action pour recrutement. ACTION 2) Le 10 novembre 2015, reprise des activités du comité, composé d'employés, de résidents et de membres de famille. Le comité est composé de 9 membres 2) Les visiteurs notent que les actions favorisant l'intégration des familles ne sont pas indiquées dans le "Processus d'intégration du résident, de la préadmission à la post admission". Après relecture du document, nous notons que plusieurs éléments facilitant l'intégration des proches sont inclus dans la procédure. Nous comprenons que les visiteurs désirent qu'elles soient davantage mises en évidence en les regroupant sous un onglet "intégration des proches". Car tel que mentionné dans le rapport des visiteurs à la p.10 "l'établissement prend tous les moyens nécessaires pour favoriser l'implication des proches". ACTION 1) Compilation des actions qui seront intégrées en janvier 2016, dans la NPG 124 "Processus d'intégration du résident, de la préadmission à la post admission" sous l'onglet "intégration des proches". 3) Les visiteurs ont noté que dans le programme de fin de vie ainsi que dans le manuel d'accueil, le temps alloué pour la libération de la chambre au décès n'est pas indiqué. ACTION 1) Ajout de l'information dans les 2 documents en juin 2015.	#1 (le 10 novembre 2015) #2(janvier 2016) #3 (réalisé en juin 2015)			x							
2	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour assurer la continuité et la qualité des interventions de l'équipe soignante.	Les visiteurs ont souligné que l'établissement n'avait pas désigné majoritairement des préposés aux bénéficiaires comme intervenants accompagnateurs. Nous en sommes très surpris et ne partageons pas cet avis. A Santé Courville, notre philosophie d'intervention fait en sorte que tous les préposés sont au cœur des soins et des services, exerçant un contact direct avec les résidents, en étant les yeux et les oreilles des infirmières. Lors de leur orientation, ils sont sensibilisés à l'importance de noter les changements s'opérant auprès du résident, que ce soit cognitif ou physique et d'en faire part rapidement à l'infirmière. Notre philosophie de soins est basée sur l'importance du rôle de chacun, au moment où il est auprès du résident. Il n'y a pas un PAB plus important ou plus significatif; ils sont tous là pour le résident et ne diront pas que c'était à un de leur collègue de faire quelque chose dont il était témoin ou responsable au moment où une situation a été observée et nécessitait une intervention. Dans ce contexte de bonnes communications des PAB avec l'équipe des soins, avec les résidents et les familles, et étant donné la satisfaction annuelle exprimée par les résidents et les familles, nous maintenons notre façon de fonctionner et ne procéderons à aucun changement. ACTION 1) Aucune d'identifiée	réalisé en juin 2015			x							

Recommandations	Moyens	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au									Commentaires	
			November 2, 2015			May 21, 2016			May 21, 2017				
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée		
3	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour assurer la promotion des droits des résidents.	Les visiteurs ont souligné que "les résidents et leurs proches ne sont pas informés de l'existence du commissaire aux plaintes". Nous sommes surpris de ce commentaire, car à la p.8, les visiteurs inscrivent: "l'établissement remet différents documents d'informations aux résidents et leurs proches, dont ceux portant sur le comité des résidents et le commissaire aux plaintes". De plus : 1) à l'entrée, une grande affiche bleue présente la commissaire et comment la rejoindre 2) les dépliants "Le régime des plaintes" est dans un présentoir à la gauche de l'affiche bleue 3) dans le journal aux familles qui est envoyé tous les mois, la commissaire y met des articles et tout le processus de plainte 4) les coordonnées de la commissaire sont dans le manuel d'accueil que reçoit chaque résident à son arrivée 5) lors de l'assemblée générale avec les résidents et familles, la commissaire leur est présentée. ACTION 1) Maintien des éléments en place	réalisé en juin 2015			x							
PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET RECOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX													
4	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin de s'assurer que le personnel se positionne adéquatement lors des repas.	Les visiteurs ont observé que plusieurs membres du personnel ne sont pas assis pour nourrir les résidents. ACTION 1) Formation des employés, de concert avec la technicienne en réadaptation et la nutritionniste, et achat des tabourets supplémentaires.	réalisé en juin 2015			x							
5	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires afin que les lieux soient sécuritaires.	Les visiteurs ont constaté que les produits dangereux ne sont pas rangés de façon sécuritaire. Santé Courville tient à préciser qu'il s'agit de certains produits, à certains endroits. ACTION 1) Identification de toutes les portes des locaux contenant des produits dangereux ACTION 2) Achat de barrures sécurisées, afin que les résidents ne puissent ouvrir ces portes	réalisé en octobre 2015			x							

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : SANTE COURVILLE

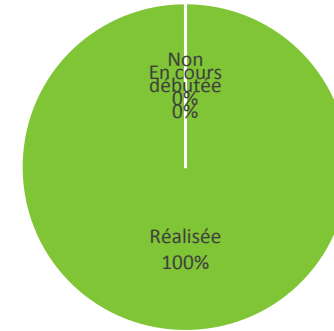
Nom de l'installation visitée : SANTE COURVILLE DE LAVAL

Région : Laval

Date de la visite : 21 mai 2015

Suivi des recommandations au : November 2, 2015

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	0	3	3
Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté	0	0	2	2
Total	0	0	5	5

PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

Recommandations	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au	Reddition de compte au	Reddition de compte au
		November 2, 2015	May 21, 2016	May 21, 2017

Recommandations	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au			Reddition de compte au			Reddition de compte au		
		November 2, 2015			May 21, 2016			May 21, 2017		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
1	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé dans les orientations ministérielles.			x						
2	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour assurer la continuité et la qualité des interventions de l'équipe soignante.			x						
3	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour assurer la promotion des droits des résidents.			x						

PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET RECOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX

4	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin de s'assurer que le personnel se positionne adéquatement lors des repas.			x						
5	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires afin que les lieux soient sécuritaires.			x						